

encore en tête des États de l'Amérique du Sud, puis il donne, page 91, le tableau que voici :

<i>Etats</i>	<i>Population scolaire</i>	<i>Enfants privés d'instruction</i>	<i>Rapport p. c.</i>
Uruguay	218, 938	92,901	42.4%
Argentine	1, 226, 000	655, 810	53.4%
Chili	649, 855	444, 564	68.4%
Équateur	254, 400	184, 766	72.6%
Paraguay	126, 269	93,368	73.9%
Panama	83, 805	71, 499	85.3%
Brésil	4, 103, 000	3, 537,078	86.2%
Bolivie	390, 783	342,223	87.5%
Pérou	911, 910	806, 940	88.4%
Vénézuéla	532, 313	494,062	92.8%

Et la plupart de ces États "jouissent" d'une loi d'instruction obligatoire : l'Équateur depuis cinquante ans (1869).

Plusieurs États de l'Union américaine étaient dans une situation analogue. Charles Barneaud, dans son grand ouvrage sur les "Origines et Progrès de l'Éducation en Amérique" (Paris 1898), constatait qu'à cette époque la Caroline du Sud qui avait 579,000 enfants d'âge scolaire, n'inscrivait que 201,763 élèves fréquentant effectivement l'école *deux mois* par an ! Il constatait aussi qu'en Georgie, sur 330,700 enfants d'âge scolaire, il n'y en avait que 97,400 sous l'influence des maîtres.

On conçoit qu'en de tels pays l'instruction obligatoire puisse rendre service.

Dans la province de Québec, les statistiques des inspecteurs établissent que 95% des enfants de 7 à 14 ans, sont inscrits aux écoles, et les partisans de l'instruction obligatoire, s'appuyant sur les chiffres du recensement fédéral, concèdent une fréquentation scolaire de 86.5% pour